

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 26/2026

L'an deux mil vingt-six

Le 18 du mois d'avril Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/04/2026

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, GIGNOUX Pascal, GOUDY Martine, AUPETIT Karine, BRAY Kevin, CRESPO-FARGES Cédric, DUBOIS Maëva, JAMAIN Thomas, JEAN Laetitia, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, LEFEBVRE Xavier, PEYTOUR Bruno.

PROCURATION : BARRY Alain à GOUDY Martine, MUCHERON Laurence à JEAN Laetitia et GRUWÉ Marion à JAMAIN Thomas.

ABSENTS : -**SECRETAIRE DE SEANCE** : LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie.**Nombre de conseillers** :

En exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 3

Votants : 15

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet du budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix « pour » et 2 abstentions,

➤ **Adopte** le budget primitif de l'exercice 2026, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	644 435.05 €	644 435.05 €
INVESTISSEMENT	454 936.16 €	454 936.16 €
TOTAL	1 099 371.21€	1 099 371.21€

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire, Monsieur Pascal MECHINEAU
La Secrétaire de séance, Mme Jeanne-Marie LAFONT-SANTIN

Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en 2026 à la préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département